

Prix Janusz Korczak Université d'État du Burundi

Année académique 2007 – 2008

PRIX JANUSZ KORCZAK EN DROITS DE L'ENFANT

Quatre Thèmes (extrait règlement, art.3) :

- **Respecter l'enfant** : par où commencer ? De la famille à l'école, comment faire en sorte que l'enfant soit un réel partenaire - et non un objet - dans ses rapports à ses parents et à ses maîtres ?
- **Le journal à l'école** : rôle, conception ou modalités techniques d'un organe de communication à l'intérieur d'une collectivité scolaire.
- **Pour parler avec l'enfant, le livre** : le livre a-t-il une place auprès de l'enfant ? Laquelle ? Sous quelle forme ? Avec quel contenu ?
- **Éduquer** : améliorer les structures pédagogiques et la qualité de l'enseignement. Quelles pistes ?

LE/LA LAUREAT/E RECOIT EN JUIN 2008 UNE BOURSE D'ETUDES POUR :
L'Université d'été sur les Droits de l'Enfant, Session de Juillet 2008 à Sion (Valais, Suisse)
« Violence et droits de l'homme », Lundi 14 au samedi 19 juillet 2008

Soutien financier:

Association Suisse des Amis du Dr Janusz Korczak, Genève (Suisse)

Institut International sur les Droits de l'Enfants, Sion (Suisse)

Sous le Haut Patronage:

République du Burundi
Université du Burundi
Jury International Prix Korczak
CIRID International

Info:

CIRID Burundi
Korczak@cirid.ch

PRIX JANUSZ KORCZAK

à la mémoire du professeur VLADIMIR HALPERIN

pour l'Université d'État du Burundi

Règlement

Article 1

Le "Prix Janusz Korczak à la mémoire du Professeur Vladimir Halpérin" honore simultanément la pensée et l'œuvre du grand pédagogue J. Korczak (1878-1942) en faveur de l'enfance, et l'action du professeur V. Halpérin (1921-1995) qui a su les diffuser et les faire rayonner non seulement à Genève et en Suisse mais également sur le plan international.

Article 2

Le prix consiste en une bourse d'étude permettant au lauréat de participer à l'Université d'été (une semaine) organisée annuellement par l'Institut international des Droits de l'Enfant, soit à l'Institut Universitaire Kurt Boesch à Sion (Suisse), soit au Luxembourg. Cette bourse d'étude comprend les frais de voyage du Burundi vers la Suisse ou le Luxembourg et retour (offerts par l'Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak) ainsi que l'écolage et l'hébergement pendant la semaine d'étude (offerts par l'Institut international des Droits de l'Enfant).

Article 3

Le prix est destiné aux étudiants des sciences humaines (histoire, droit, lettres, psychologie, pédagogie...) de l'Université d'Etat du Burundi, niveau 2^{ème} cycle, et il récompense un travail individuel de qualité sur un sujet en rapport avec l'un des thèmes suivants :

- **Les droits de l'enfant** (dans notre société ou ailleurs) : leur histoire, leurs principes, les problèmes et les difficultés d'application qu'ils soulèvent, les perspectives d'avenir. L'"enfant" est ici défini au sens de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, c'est-à-dire comme "tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui est applicable".
- **Respecter l'enfant** : par où commencer ? De la famille à l'école, comment faire en sorte que l'enfant soit un réel partenaire - et non un objet - dans ses rapports à ses parents et à ses maîtres ?
- **Le journal à l'école** : rôle, conception ou modalités techniques d'un organe de communication à l'intérieur d'une collectivité scolaire.
- **Pour parler avec l'enfant, le livre** : le livre a-t-il une place auprès de l'enfant ? Laquelle ? Sous quelle forme ? Avec quel contenu ?
- **Eduquer** : améliorer les structures pédagogiques et la qualité de l'enseignement. Quelles pistes ?

Article 4

Quel que soit le thème sélectionné, le candidat présentera son travail sous la forme d'une dissertation qui comportera au maximum 30 pages. Le document sera traité sur ordinateur.

Article 5

Le jury sera composé de 5 personnes désignées dont une au moins représentant l'Université d'Etat du Burundi et un représentant l'Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak.

Article 6

Les étudiants qui désirent concourir prennent connaissance du règlement et le signent pour confirmer leur accord.

Article 7

Les travaux doivent être envoyés à l'adresse suivante : Prix Korczak Burundi, c/o Avenue des Etats-Unis 18, BP 5444 Bujumbura

avant le 30 mai 2008

Renseignements :

Bujumbura : +257 78 834 090
Genève : +4179 5790431
Courriel : korczak@cirid.ch

Article 8

De la documentation sur la vie et l'oeuvre de Janusz Korczak peut être consultée sur le site internet de l'Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak : www.aidh.org/korczak ou à l'Association Cirid, c/o Avenue des Etats-Unis 18, BP 5444 Bujumbura.

Article 9

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si aucun travail ne le mérite.

Appendice

Le prix sera attribué pendant deux ans, la première fois en juin 2008 et la seconde en juin 2009. Son éventuelle reconduction fera l'objet d'une évaluation en été 2009.